

Séance du 31 mai 2007.

Présents : MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre ff – Président
DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,
SIRAULT, Echevins.
B.GALLEZ, Présidente du CAS.
FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO,
RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO,
VANOVERSCHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS,
DERUDDER, Conseillers Communaux.
Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

M.le Bourgmestre ouvre la séance et demande d'excuser les absences de MM.LIENARD & DISABATO ainsi que Mme FONCK.

M.LIENARD est souffrant et vient juste de rentrer de clinique ; au nom du Conseil Communal, il lui présente les meilleurs vœux de prompt rétablissement.

Il annonce 5 points déposés en urgence ainsi que le retrait du point inscrit à l'ordre du jour sous le n°13.

Toit & Moi – Représentation communale - Révision

L'Immobilière Sociale Toit & Moi tiendra une assemblée générale extraordinaire le 28 juin.

Cette assemblée aura notamment pour ordre du jour la désignation de ses membres ainsi que la désignation par celle-ci de ses organes de gestion conformément aux dispositions du Code Wallon du Logement.

En séance du 1^{er} mars dernier, le Conseil Communal a désigné cinq représentants communaux au sein de cette société, à savoir :

- MM. P. DEBAISIEUX, S. VANOVERSCHELDE, I. DUPONT, JM. DUPONT et A. BAUWENS.

Cependant, il apparaît qu'actuellement nous n'avons droit qu'à quatre représentants, dont trois minimum doivent être issus de la majorité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,
SIRAULT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE,
URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, BURY,
DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide de revoir comme suit la représentation communale au sein de l'Immobilière Sociale TOIT & MOI, comme suit :

- MM DEBAISIEUX, BAUWENS, DUPONT & Mme I.DUPONT

La délibération requise est adoptée.

Parc Naturel des Hauts-Pays – Assemblée générale

L'Intercommunale « Parc Naturel des Hauts-Pays » tiendra son Assemblée Générale le 25 juin.

Ordre du jour :

1. Installation de la nouvelle Assemblée Générale
2. Approbation du procès-verbal de l'A.G. du 28/11/2006
3. Bilan 2006
4. Rapport des Commissaires aux comptes
5. Rapport du Commissaire Réviseur
6. Décharge aux administrateurs et aux contrôleurs aux comptes
7. Rapport d'activité 2006
8. Désignation d'un Commissaire Réviseur pour un mandat de 3 ans
9. Modification des Statuts
10. Installation du nouveau Conseil d'Administration
11. Désignation des membres du Bureau exécutif
12. Avenir du Parc

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide

- d'approuver les points repris sous les n° 3, 7, 9, à savoir :

- ↳ le bilan 2006
- ↳ le rapport d'activité 2006
- ↳ la modification des statuts

- de donner décharge aux administrateurs et aux contrôleurs aux comptes
- de prendre acte des points repris sous les n° 1,2,4,5,8,10,11 et 12, à savoir :

- ↳ l'installation de la nouvelle Assemblée Générale
- ↳ l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28/11/2006

- ↵ le rapport des Commissaires aux comptes
- ↵ le rapport du Commissaire Réviseur
- ↵ la désignation du Commissaire Réviseur pour un mandat de 3 ans
- ↵ l'installation du nouveau Conseil d'Administration
- ↵ la désignation des membres du Bureau Exécutif
- ↵ l'avenir du parc

La délibération requise est adoptée.

ITRADEC – Assemblée générale ordinaire

ITRADEC tiendra le 21 juin prochain son Assemblée Générale Ordinaire.

Ordre du jour :

1. Désignation de 2 scrutateurs
2. Rapport de gestion pour l'exercice 2006
3. Rapport spécifique du Conseil d'Administration sur toute prise de participation au capital d'une société
4. Rapport du Commissaire réviseur et du Collège des Contrôleurs aux comptes
5. Approbation des comptes annuels et adoption du bilan pour l'exercice 2006
6. Affectation du résultat de l'exercice écoulé
7. Décharge à donner aux administrateurs, Commissaire réviseur et Contrôleurs aux comptes
8. Recomposition du Conseil d'Administration
9. Fixation du contenu minimal du Règlement d'ordre intérieur de chaque organe de gestion
10. Désignation du Commissaire réviseur pour les années 2007 à 2009 – attribution du marché
11. Approbation du procès-verbal de la présente assemblée

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- décide de prendre acte des points 1,3,4,6,7,8,9, à savoir :

- ↵ La désignation de deux scrutateurs
- ↵ Le rapport spécifique du Conseil d'Administration sur toute prise de participation au capital d'une société
- ↵ Le rapport du Commissaire Réviseur et du Collège des Contrôleurs aux comptes
- ↵ L'affectation du résultat de l'exercice écoulé

- ↪ La décharge à donner aux Administrateurs, Commissaire-Réviseur et Contrôleurs aux comptes
 - ↪ La recomposition du Conseil d'Administration
 - ↪ La fixation du contenu minimal du Règlement d'Ordre Intérieur de chaque organe de gestion
- d'approuver les points 2, 5, 10, à savoir :
 - ↪ le rapport de gestion pour l'exercice 2006
 - ↪ l'approbation des comptes annuels et l'adoption du bilan pour l'exercice 2006
 - ↪ la désignation du Commissaire Réviseur pour les années 2007 à 2009 attribution du marché

La délibération requise est adoptée.

I.H.F. – Assemblée générale ordinaire

L'I.H.F. tiendra le 26 juin prochain son Assemblée générale ordinaire.

Ordre du jour :

1. Rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2006
2. Présentation des Bilan et Compte de résultats pour l'exercice 2006
3. Rapport du Réviseur
4. Approbation des Bilan et Comptes de résultats 2006
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur
6. Plan stratégique 2007
7. Nomination du Réviseur
8. Renouvellement du Conseil d'Administration

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- décide de donner décharge aux Administrateurs et au Réviseur pour l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2006
- d'approuver les points 1, 4, 6 et 7, à savoir :
 - ↪ le rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2006
 - ↪ l'approbation des Bilan et Comptes de résultats 2006
 - ↪ le plan stratégique 2007

- ↳ la désignation du Cabinet TCLM, de Mons, en tant que Réviseur d'Entreprises de l'IHF pour les années 2007, 2008 & 2009 aux conditions de son offre, à savoir : 1 600 € HTVA, par an.

La délibération requise est adoptée.

I.D.E.A. – Recomposition du Conseil d'Administration

L'IDEA, réunie en Assemblée Générale le 2 mai 2007, a recomposé son Conseil d'Administration et demande aux communes d'approuver la nomination de leur(s) représentant(s).

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- décide d'approuver la nomination de MM. Didier DONFUT et Albert LIENARD, Conseillers Communaux, en qualité d'administrateurs au sein de l'IDEA.

La délibération requise est adoptée.

I.D.E.A. – Assemblée générale

L'I.D.E.A. tiendra son Assemblée Générale le 20 juin 2007.

Ordre du jour :

- Rapport d'activités 2006 – Approbation
- Règlement d'ordre intérieur des organes de gestion – Adoption du contenu minimum conformément à l'article L1523-14, 8° et 9°

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- d'approuver le rapport d'activités 2006
- d'approuver le modèle de Règlement d'ordre intérieur qui reprend le contenu minimum des organes de gestion conformément à l'Article L1523-14, 8° & 9°

La délibération requise est adoptée.

Plan Communal pour l'Emploi – Reconduction

Le Gouvernement Wallon, sur proposition des Ministres wallons des Affaires intérieures et de la Fonction publique, de l'Economie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, a marqué sa volonté outre de pérenniser les emplois créés dans le cadre du Plan Communal pour l'Emploi de préserver le volume global de l'emploi concerné.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'attester de sa volonté de bénéficier de l'aide APE complémentaire
Du principe de procéder à la reconduction du Plan Communal pour l'Emploi pour l'année 2007.

Article 2 : de transmettre la délibération aux Autorités Régionales pour suite utile.

La délibération requise est adoptée.

Plan de Prévention de Proximité – Décompte financier 2005

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 04/12/02003 portant exécution du Décret du 15/05/2003, la Région Wallonne a sollicité les communes pour qu'elles mettent sur pied un plan de prévention de proximité.

La zone « Borinage - Hauts Pays », reprenant les communes de Boussu, Colfontaine, Dour, Frameries, Hensies, Quaregnon, Quiévrain et St Ghislain, a introduit, en date du 31/01/2004, un projet collectif, en vue de mener une politique commune sur cette agglomération, la typologie sociologique, urbanistique... présentant une cohérence indéniable.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Fonction Publique, en date du 01/04/2004, a accepté ce plan et a débloqué un montant de 903.000 €/an.

Les 8 communes associées s'étant constituées en Asbl.

En application des directives régionales, la Commune de Frameries, qui est commune pilote, doit rendre à la Région Wallonne un décompte financier justifiant les subsides utilisés par cette Asbl.

Un rapport global, comportant un décompte pour chaque commune associée et un spécifique à l'Asbl, ayant été établi.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- décide d'approuver le décompte financier 2005 du Plan de Prévention de Proximité

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Discriminations positives 2007-2008 – budget complémentaire

Par sa dépêche, le Ministère de la Communauté Française informe qu'un budget complémentaire de 500€ a été attribué à l'implantation du Champ Perdu, école en discriminations positives.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- de prendre acte du budget complémentaire d'un montant de 500 € attribué à l'implantation du Champ Perdu pour l'année scolaire 2007-2008.
- de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française ainsi qu'à la Directrice de l'Ecole concernée.

La délibération requise est adoptée.

**Enseignement - Groupe scolaire de la Libération – Implantation Collard -
Chiffres de population scolaire en Primaire au 15 janvier 2007- Révision**

Le Conseil Communal, en séance du 1^{er} mars 2007, a acté les chiffres de population scolaire en primaire arrêtés au 15 janvier 2007 sur base desquels s'effectuera la répartition des emplois primaires au 1^{er} septembre 2007 ; à l'implantation Collard, 55 élèves avaient été actés.

Par son rapport établi le 6 avril 2007, Mme Bussaer, vérificatrice de la Direction générale de l'enseignement obligatoire chargée du contrôle de la population, informe que le nombre total d'élèves admissibles au 15 janvier 2007 à l'implantation Collard s'élève à 54 élèves.

Ce point sera soumis à la prochaine Copaloc.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

prend acte :

Article 1^{er} : de la modification du nombre d'élèves admissibles à l'implantation L.Collard soit 54 élèves sur base du rapport établi par Mme BUSSAER, Vérificatrice de la Direction Générale de l'Enseignement obligatoire avec lesquels s'effectuera la répartition des emplois primaires au 1^{er} septembre 2007.

Article 2 : décide de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française.

Contrat de Rivière de la Trouille - Désignation du représentant technique de la Commune auprès des instances de gestion.

En décembre 1995, le Conseil Communal a décidé de participer à l'élaboration de la convention d'étude du Contrat de Rivière de la Trouille et il a désigné Monsieur Etienne COUVREUR, agent communal, en qualité de représentant technique de la Commune au sein des divers groupes de travail de cette organisation.

A plusieurs reprises, depuis cette époque, le Conseil Communal a été appelé à se prononcer sur divers objets et, notamment en mars dernier, il a désigné Monsieur Philippe DEBAISIEUX, Echevin, pour assurer la représentation politique de la Commune auprès des instances du Contrat Rivière, puis le Conseil a approuvé le nouveau programme d'actions pour les années 2007 à 2009.

A la demande des Autorités du Contrat de Rivière de la Trouille.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHDELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article unique : de renouveler la désignation de M.E.COUVREUR, agent communal, en qualité de représentant technique de la Commune au sein du Comité Rivière et de l'ASBL « Association pour la Gestion du Contrat de Rivière du Bassin de la Trouille ».

La délibération requise est adoptée.

Délimitation du périmètre du territoire communal sur lequel sera mis en œuvre le Programme Communal de Développement Rural.

En date du 25 janvier 2007, le Conseil communal a décidé de s'inscrire dans la démarche d'un Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

Afin de pouvoir avancer dans cette démarche, il y a lieu de définir la partie du territoire sur lequel sera mis en œuvre ce PCDR.

En effet, la vocation première de ce programme étant essentiellement rurale, il semble logique d'en exclure la zone la plus urbanisée de l'entité. Cet état de fait a d'ailleurs été confirmé par la Fondation rurale de Wallonie mais aussi par le Ministère de l'Agriculture.

Une proposition de périmètre a été soumise à la dernière Commission Communale d'Aménagement du Territoire; périmètre qui a été amendé suite aux diverses remarques des membres de la CCAT. La zone concernée couvrirait les territoires de tous les villages

M.DEBAISIEUX précise qu'après que le Conseil ait pris une décision de principe et, que la CCAT ait été consultée à ce propos, aujourd'hui, on est amené à arrêter un périmètre sur lequel l'étude va s'opérer. Ce périmètre sera présenté à la CRAT et, à la Région Wallonne.

Il souligne que les centres urbains de Frameries et de La Bouverie ont été exclus de celui-ci du fait qu'ils sont soumis à une Rénovation Urbaine qui est déjà en cours depuis plusieurs années.

M.DONFUT fait remarquer qu'il s'agit d'un point intéressant et que la Région Wallonne devra définir un périmètre précis.

M.DEBAISIEUX signale qu'il faut différencier le PCDR et la Rénovation Urbaine. Les périmètres sont différents, le concept également puisqu'il touchera des bâtiments privés à propos desquels, une obtention de subsides de plus de 90 % sera liquidée. Les Communes concernées mènent ceci sur l'ensemble de leur territoire. Il s'agit d'une approche de développement et d'actions sur l'entièreté d'un territoire.

Il précise que le point repris à l'ordre du jour sous le n°13 est reporté à la prochaine séance du Conseil car, il est incomplet. A ce propos, des contacts seront pris afin d'être certain que le programme présenté tient valablement la route en matière d'objectifs à atteindre.

M.DONFUT s'interroge sur le fait de savoir si, dans l'approche présentée, il n'y aurait pas intérêt à envisager une alliance avec Genly qui jouxte le territoire de Frameries. Il souligne qu'en matière d'étude, ça pourrait être intéressant.

M.DEBAISIEUX répond que la Commune de Quévy ne semble pas intéressée. Pour lui, ce serait une incohérence pour cette Commune de mener une telle démarche d'autant plus qu'elle ne semble pas portée vers cette politique.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : de marquer son accord sur le périmètre du territoire communal sur lequel sera mis en œuvre le Programme Communal de Développement Rural tel que proposé par la Commission Communale d'Aménagement du Territoire.

Article 2 : de soumettre ce dossier à l'aval de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT).

La délibération requise est adoptée.

Marché de services en vue de l'élaboration d'un PCDR :

Lot 1 : Mission d'Auteur de projet

Lot 2 : Mission d'accompagnement

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- de reporter ce point à la séance du Conseil qui se tiendra le 28 juin 2007.

La délibération requise est adoptée.

Rénovation Urbaine de Frameries Centre - Fonds structurels Européens – Principe projet Avenant n°4 à la convention d'honoraires passée avec IGRETEC dans le cadre du projet d'aménagement du parking en sous-sol

Dans le cadre de la programmation des Fonds Structurels européens (2007-2013), la commune de Frameries a l'opportunité de soumettre un projet de réhabilitation urbaine pour le quartier des « 4 pavés » et d'être subsidiée à 100% par l'Union européenne et la Région wallonne.

L'idée est de combiner un parking en sous-sol, financé par les conventions exécution de la Rénovation Urbaine, avec un espace multifonctionnel (activités économiques, logements et espace de vie) en surface financé par les Fonds structurels.

Afin de mettre en valeur un tel projet, il y a lieu de réaménager les voiries avoisinantes.

I.G.R.E.T.E.C étant désignée comme auteur de projet dans le cadre de l'aménagement du parking en sous-sol de la rue des Alliés, il y a lieu de passer un avenant n°4 à la convention d'honoraires pour intégrer l'aménagement des voiries avoisinantes au projet mais également d'intégrer dans le périmètre du projet les immeubles 132 et 134 de la rue des Alliés en cours d'acquisition.

M.DRAUX fait remarquer qu'il s'agit d'un dossier technique qui permettra d'avancer dans l'aménagement du haut de la Grand rue.

Des modifications ont dû être apportées au fur et à mesure des années passées.

Un autre point parle également des 4 Pavés, on sera amené à en rediscuter. Dans ce dossier précis, il s'agit donc bien d'avancer en matière de première esquisse.

M.le Bourgmestre relève que ce point n'est pas à maturité ; on espère décrocher un subside important pour les habitants de Frameries et son centre urbain. On reviendra donc devant le Conseil avec un dossier précis et détaillé avant de le soumettre aux Autorités subsidiantes.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHDELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe de soumettre un projet de réhabilitation urbaine pour le quartier des « Quatre Pavés » dans le cadre des Fonds Structurels Européens (2007-2013).

Article 2 : d'approuver l'avenant n°4 à la convention d'honoraires passée avec IGRETEC dans le cadre du projet d'aménagement du parking en sous-sol entre les rues des Alliés et Bosquétia.

La délibération requise est adoptée.

Rénovation urbaine de Frameries centre - Schéma directeur pour l'aménagement du quartier « des 4 pavés » - Convention d'honoraires passée avec M. Pierre FARLA Avenant 1

En juin 2006, le Conseil Communal a décidé du principe de l'élaboration d'un schéma directeur pour l'aménagement du quartier des « 4 pavés » et de la passation d'un marché de service en vue de la désignation d'un auteur de projet.

En décembre 2006, le Collège Communal a désigné M. P. FARLA comme auteur de projet aux conditions de son offre, levé de géomètre non compris. Le Collège, en séance du 21/12/2006, avait décidé la mise à disposition à M. FARLA du levé de la situation existante réalisé par l'intercommunale I.G.R.E.T.E.C (dans le cadre du marché de services relatif au parking en sous-sol de la rue des Alliés).

Suite aux acquisitions supplémentaires de la rue des Alliés, le périmètre du projet est à nouveau modifié. Les documents d'IGRETEC ne sont donc pas suffisants pour permettre à M.FARLA de commencer son étude.

Un levé de géomètre est donc nécessaire.

Un avenant n°1 à la convention d'honoraires de M. FARLA a été établi pour intégrer ce nouveau paramètre.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article unique : d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'honoraires passée avec l'atelier d'architecture P.FARLA, en date du 16 avril 2007.

La délibération requise est adoptée.

Site à réaménager dit « Brasserie Derauw » à l'angle des rues du Onze Novembre et G. Hallez - Détermination du périmètre et mission d'assistance de l'IDEA

En novembre 2006, le Gouvernement Wallon a approuvé la liste des Sites à Réaménager dans le cadre du Plan Marshall.

La Commune de Frameries a été sélectionnée pour le site de la Brasserie Derauw.

Pour entamer la procédure de reconnaissance du site, il y a lieu de fixer un périmètre.

Dans le cadre de la politique régionale de ces sites, l'IDEA propose aux communes une mission d'assistance à la mise en œuvre d'assainissement des Sites à réaménager.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le périmètre comprenant les parcelles section C 119d2, 119e2, 121h2, 121z2, 121n2, 121t2, 121y2, 121x2, 121w2, 136c & 136d

Article 2 : d'approuver la convention d'assistance à la mise en œuvre communale de la politique régionale d'assainissement des sites à réaménager.

La délibération requise est adoptée.

Extension du cimetière de Noirchain – Acquisition de terrain

En septembre 1997, le Conseil Communal a décidé du principe de l'extension du cimetière de Noirchain.

La Commune a chargé le Comité d'Acquisition d'immeubles de Mons d'acquérir le terrain jouxtant le cimetière.

Ce terrain agricole d'une contenance d'environ 40 ares est occupé par un agriculteur de la commune, à qui il y aura lieu de verser l'indemnité de fin d'occupation conforme à la réglementation sur le bail à ferme et qui s'élève à 3.450 €.

Le prix de vente du terrain a été fixé à 5.100 €.

Sur base des documents présentés par le Comité d'Acquisition, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : de confirmer sa décision de principe du 18/09/1997 et, donc, acquérir le terrain jouxtant le cimetière de Noirchain, cadastré Son A 54 d, appartenant à Mme J.BONAERT, de la Roche Marchiennes, au prix de 5 100 € hors frais.

Article 2 : que cette acquisition a lieu pour cause d'utilité publique, en vue d'y procéder à l'extension du cimetière.

Article 3 : de verser à l'occupant sortant, l'association « MEUREE G. M. », l'indemnité locative de départ qui lui est due soit, 3 450 €.

La délibération requise est adoptée.

Fourniture et pose de signalisation pour la mise en SUL (sens uniques limités) des rues dans l'entité – C.S.Ch. 2007/04 – Principe-Projet.

Suite à l'Arrêté Ministériel du 18 décembre 2002 relatif à l'obligation de mettre en œuvre les SUL (sens uniques limités) dans les communes, il y a lieu d'acquérir et d'installer la signalisation ad hoc.

Il a été établi un cahier spécial des charges dans ce but, il fixe les conditions du marché et détermine la procédure négociée sans publicité comme mode de passation.

Cette opération est estimée à 44.031,90 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe projet relatif à la fourniture et, à la pose de signalisation pour la mise en SUL des rues de l'entité.

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché estimé à 44 031,90 € TVAC.

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : de procéder à l'exécution du marché.

Article 5 : d'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

Rénovation de la toiture à l'école Wauters à Frameries - C.S.Ch. 2007/06 - Principe-Projet.

A de nombreuses reprises, des infiltrations d'eau ont été constatées par temps pluvieux.

Vu le nombre d'interventions de plus en plus fréquentes, il est nécessaire de remplacer la toiture dans son intégralité.

Un cahier spécial des charges a donc été établi pour fixer les conditions du marché, il détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation.

Cette opération est estimée à 24.817,10 € TVAC

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- Article 1^{er} : d'approuver le principe-projet relatif à la rénovation de la toiture de l'école Wauters, à Frameries.
- Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché estimé à 24 817,10 € TVAC.
- Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.
- Article 4 : de procéder à l'exécution du marché.
- Article 5 : d'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

Remplacement des zingueries à l'école du Centre à Eugies – C.S.Ch. 2007/11 Principe-Projet.

A de nombreuses reprises, des infiltrations d'eau ont été constatées par temps pluvieux à l'école du Centre à Eugies. Vu le nombre répété d'interventions à réaliser, il est préconisé de remplacer les zingueries (corniches et gouttières) afin de permettre l'évacuation correcte des eaux pluviales.

Il a été établi un cahier spécial des charges dans ce but, il fixe les conditions du marché et détermine la procédure négociée sans publicité comme mode de passation.

Cette opération est estimée à 11.966,90 € TVAC.

M.DEBAISIEUX signale à l'Assemblée que pour ces deux derniers points, les travaux seront réalisés durant les vacances scolaires.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- Article 1^{er} : d'approuver le principe-projet relatif au remplacement des zingueries à l'école du Centre, à Eugies.
- Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché estimé à 11 966,90 € TVAC.
- Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.
- Article 4 : de procéder à l'exécution du marché.
- Article 5 : d'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

Maintenance extraordinaire du matériel d'environnement - Acquisition de fournitures diverses - CSCh 2007/08 : Principe – Projet

Afin de pouvoir procéder ponctuellement à la réparation et à l'entretien du matériel d'environnement des services communaux, il y lieu de procéder à l'acquisition de fournitures diverses.

A cet effet, il a été établi un cahier spécial des charges qui fixe les conditions du marché et détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation.

Le budget disponible pour cette opération est de 10.000 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- Article 1^{er} : d'approuver le principe-projet relatif à l'acquisition de diverses fournitures pour la maintenance extraordinaire du matériel d'environnement.
- Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché.
- Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : de procéder à l'exécution du marché.

Article 5 : d'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

Acquisition d'une tondeuse portée pour tracteur – C.S.Ch. 2007/09 – Principe-Projet.

Le matériel existant engendre des frais annuels de réparation de plus en plus importants; il est donc préconisé d'acquérir une nouvelle tondeuse portée pour tracteur.

Il a été établi un cahier spécial des charges dans ce but, il fixe les conditions du marché et détermine la procédure négociée sans publicité comme mode de passation.

Cette opération est estimée à 9.922 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe-projet relatif à l'acquisition d'une tondeuse portée pour tracteur

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché estimé à 9 922 € TVAC.

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : de procéder à l'exécution du marché

Article 5 : d'approuver la dépense qui en résultera

La délibération requise est adoptée.

Bibliothèque Pivot de la Bouverie - Passation d'un marché de fourniture, avec pose, en vue de son équipement en mobilier - Principe projet.

La construction de la bibliothèque en est au stade des parachèvements intérieurs et il convient, à présent, de l'équiper en mobilier.

Le bureau d'architecture Alain Mercier, auteur de projet, a présenté son étude au montant estimatif de 233.070,20 € TVAC, comprenant l'acquisition et la pose du mobilier par voie d'adjudication publique.

Cette opération est menée en partenariat avec le Ministère de la Communauté française qui la subsidie à raison de 50 % de l'investissement.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- d'en approuver le principe-projet ainsi que les conditions du marché telles qu'elles figurent dans le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

La délibération requise est adoptée.

Marché de services bancaires pour la conclusion d'emprunts et d'escomptes de subsides pour le financement de dépenses extraordinaires pour l'exercice 2007.

Les emprunts contractés par les communes sont considérés comme des marchés de services financiers;

Un marché a donc été passé, en 2005, par appel d'offres général;

En application de l'article 17, § 2, 2° , b de la loi du 24 décembre 1993, il peut être recouru à une procédure négociée sans publicité pour les trois exercices suivants,

Ceux-ci peuvent être attribué à l'adjudicataire du premier marché, cette procédure a déjà été appliquée en 2006.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- Article 1er : d'approuver le projet (cahier spécial des charges) relatif au marché de services financiers concernant la conclusion d'emprunts et d'escomptes de subsides pour le financement de dépenses extraordinaires pour l'exercice 2007 étant donné qu'il reprend les mêmes conditions techniques que le cahier spécial des charges approuvé par le Conseil en 2005 et adapte les conditions administratives et le détail des emprunts au présent marché;
- Article 2 : de recourir à une procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure pour l'attribution de ce marché en application de l'article 17, § 2, 2°, b de la loi du 24 décembre 1993;
- Article 3 : d'autoriser le Collège Communal à se prononcer sur l'exécution du marché avec avis informatif au Conseil Communal à propos des emprunts contractés au fur et à mesure des besoins pendant l'exercice 2007.

La délibération requise est adoptée.

Eglise Protestante de La Boverie - Modification budgétaire n°1 Ordinaire 2007

La Fabrique d'Eglise susmentionnée présente une modification budgétaire ordinaire n°1 de 2007; un supplément communal de 250 euros est requis.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- d'émettre un avis favorable sur cette modification.

La délibération requise est adoptée.

Eglise Protestante de La Bouverie - Modification budgétaire n°1 du service extraordinaire 2007

La Fabrique d'Eglise susmentionnée présente une modification n°1; un supplément communal est requis : subside extraordinaire pour un montant de 4000 euros.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- d'émettre un avis favorable sur cette modification.

La délibération requise est adoptée.

Points d'urgence

I.E.H. – Assemblée Générale Ordinaire

L'I.E.H. tiendra son assemblée générale ordinaire le 22 juin prochain.

Ordre du jour :

1. Rapport du Conseil d'administration, collège des commissaires et comité de surveillance – approbation
Rapport du réviseur d'entreprises -Notification
2. Comptes annuels arrêtés au 31/12/2006 – approbation
3. Décharge à donner aux membres du conseil d'administration, collège des commissaires, comité de surveillance et réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2006
4. Nomination d'un réviseur d'entreprises pour une période de trois ans
5. Modifications statutaires
6. Nominations statutaires

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- d'approuver :

le point 1 de l'ordre du jour, à savoir :

- ↳ le rapport du Conseil d'Administration, du Collège des Commissaires et du Comité de surveillance

le point 2 de l'ordre du jour, à savoir :

- ↳ les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006

le point 3 de l'ordre du jour, à savoir :

- ↳ la décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration, du Collège des Commissaires, du Comité de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2006

le point 4 de l'ordre du jour, à savoir :

- ↳ la nomination d'un Réviseur d'Entreprises pour une période de trois ans

le point 5 de l'ordre du jour, à savoir :

- ↳ les modifications statutaires.
- de charger ses délégués à cette Assemblée, de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal
- de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins, de veiller à l'exécution de la délibération.
- de transmettre celle-ci à l'Intercommunale IGRETEC, Gestionnaire de l'Intercommunale IEH, au Gouvernement Provincial et au Ministre Régional de Tutelle sur les Intercommunales.

La délibération requise est adoptée.

I.G.H. – Assemblée Générale Ordinaire

L'I.G.H. tiendra son assemblée générale ordinaire le 22 juin prochain.

Ordre du jour :

1. Rapport du Conseil d'administration, collège des commissaires et comité de surveillance – approbation
Rapport du réviseur d'entreprises -Notification
2. Comptes annuels arrêtés au 31/12/2006 – approbation

3. Décharge à donner aux membres du conseil d'administration, collège des commissaires, comité de surveillance et réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2006
4. Nomination d'un réviseur d'entreprises pour une période de trois ans
5. Modifications statutaires
6. Nominations statutaires

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- d'approuver :

le point 1 de l'ordre du jour, à savoir :

- ↳ le rapport du Conseil d'Administration, du Collège des Commissaires et du Comité de Surveillance

le point 2 de l'ordre du jour, à savoir :

- ↳ les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006

le point 3 de l'ordre du jour, à savoir :

- ↳ la décharge à donner aux Membres du Conseil d'Administration, du Collège des Commissaires, du Comité de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2006

le point 4 de l'ordre du jour, à savoir :

- ↳ la nomination d'un Réviseur d'Entreprises pour une période de trois ans

le point 5 de l'ordre du jour, à savoir :

- ↳ les modifications statutaires
- de charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal ;
- de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la délibération ;
- de transmettre celle-ci à l'Intercommunale IGRETEC, Gestionnaire de l'Intercommunale IGH et au Ministre Régional de Tutelle sur les Intercommunales.

La délibération requise est adoptée.

I.R.S.I.A. – Assemblée Générale Ordinaire

L'I.R.S.I.A. tiendra son assemblée générale ordinaire le 27 juin prochain.

Ordre du jour :

1. Présentation des comptes de l'exercice 2006
2. Rapport de gestion relatif à l'exercice 2006
3. Rapport du Commissaire Réviseur
4. Rapport du Collège des Commissaires
5. Approbation des comptes annuels
6. Affectation du résultat
7. Décharge à donner aux administrateurs
8. Décharge à donner au Commissaire Réviseur
9. Décharge à donner aux Commissaires autres que le Commissaire Réviseur

M.le Bourgmestre rappelle que l'Intercommunale IRSIA fait aujourd'hui, l'objet d'un plan de gestion qui commence à porter ses fruits et donc, un intérêt financier peut être mis en évidence pour les Communes concernées.

M.DONFUT, quant à lui, annonce qu'il n'a pas ça en mémoire. Les Communes ont dû refinancer IRSIA de manière massive. Aujourd'hui, elle devrait dégager un bénéfice et, dès lors, on pourrait avoir une information visant à limiter l'intervention des Communes.

M.STIEVENART reconnaît en effet, que l'on devrait chiffrer la participation financière des Communes et, elle devrait diminuer.

M.DONFUT insiste sur le fait que malgré le boni dégagé, IRSIA ne va pas mieux qu'avant. Il y a lieu de secouer les responsables à ce propos. Pour lui, l'Intercommunale n'est pas suffisamment sensibilisée à cela.

Quant à M.STIEVENART, il précise qu'un effort doit encore être fait en matière de marchés. Les responsables d'IRSIA doivent être plus rapides et avoir des prix compétitifs.

M.DONFUT veillera à la problématique lors de l'Assemblée Générale.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

approuve :

- Les points 1 à 6 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 27 juin 2007.

donne :

- décharge aux Administrateurs, Commissaire Réviseur et aux Commissaires.

charge :

- ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal.

La délibération requise est adoptée.

C.H.U. Ambroise Paré – Assemblée Générale Ordinaire

Le Centre Hospitalier Interuniversitaire Ambroise Paré tiendra son assemblée générale ordinaire le 29 juin prochain.

Ordre du jour :

1. Approbation du P.V. de la séance du 30/11/2006
2. Démission d'un représentant du CHU Tivoli
3. Rapport annuel de gestion – année 2006
4. Présentation des comptes relatifs à l'exercice 2006
5. Rapport du Commissaire-Réviseur
6. Rapport du Collège des Commissaires
7. Approbation des comptes 2006
8. Décharge aux Administrateurs
9. Décharge aux Commissaires
10. Décharge au Commissaire-Réviseur
11. Admission d'un nouvel associé avec prise de participation dans le capital B de l'Intercommunale
12. Composition du nouveau Conseil d'Administration conformément aux nouveau Statut : - représentation des associés publics au C.A.- désignation des Administrateurs
13. Communication de la liste des associés

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

approuve :

- Les points 1 à 7, 11 & 12 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 29 juin 2007.

donne :

- Décharge aux Administrateurs, Commissaires et Commissaire Réviseur
- prend acte de la liste des associés.

charge :

- Ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal.

La délibération requise est adoptée.

Rue Montavaux - Site DEFEREM à FRAMERIES - Problématique du mât d'antenne GSM – Désignation d'un avocat

Depuis le 30 janvier 2002, MOBISTAR exploite une antenne GSM installée illégalement sur le site DEFEREM à la rue Montavaux, à Frameries.

Au terme de multiples réunions entre cet opérateur, les Autorités Communales et les riverains concernés, il a été convenu de l'installation d'un site alternatif derrière le cimetière de Frameries. Dès que cette antenne serait opérationnelle, MOBISTAR s'engageait à démonter son site illégal.

MOBISTAR a effectivement introduit un permis d'urbanisme pour ce site alternatif qu'elle a obtenu début 2004. Mais, en raison de gros problèmes pour l'acquisition du terrain concerné, cet opérateur n'a jamais pu mettre son permis en œuvre.

MOBISTAR a donc réintroduit un nouveau permis d'urbanisme pour un terrain sis à l'intérieur du zoning du Crachet, permis qu'elle a obtenu en juin 2006.

Vu le peu d'entrain de cette société à installer rapidement son site alternatif, les Autorités Communales leur a adressé une mise en demeure en date du 14 novembre 2006.

Début janvier 2007, la dalle est coulée et début février l'antenne est érigée.

Fin février 2007, l'antenne GSM toujours érigée sur le site DEFEREM étant toujours en place, le service Environnement interroge Monsieur Michel PETIT, Responsable Logistique chez MOBISTAR et celui-ci rétorque que

l'antenne alternative n'est toujours pas en service, les connexions nécessaires à son fonctionnement n'étant toujours pas effectuées.

Celles-ci seront mises en place par un sous traitant dans le courant du mois d'avril.

Monsieur PETIT s'est engagé verbalement à démonter l'antenne illégale dès la mise en service de l'autre.

Le Collège Communal, en séance du 29 mars 2007 a décidé de marquer son accord sur le délai sollicité par la Société MOBISTAR à savoir, fin avril, faute de quoi la Commune se verrait dans l'obligation de réclamer le paiement d'astreintes.

A ce jour, la Société MOBISTAR n'a pas respecté ses engagements, il y a donc lieu de désigner un avocat afin de mettre tout en œuvre pour que cette antenne soit démontée au plus vite afin de respecter l'environnement des riverains concernés.

Vu l'Article L1242-1 alinéa 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- de désigner Maître Maurice ELOY, Avocat à Bruxelles, afin de défendre les intérêts de la Commune et des riverains dans cette affaire, afin de faire exécuter les engagements pris par la Société MOBISTAR soit, le démontage de l'antenne installée illégalement sur le site DEFEREM.
- de réclamer le paiement d'astreintes à la Société MOBISTAR.
- de prendre en charge les frais et honoraires de cette affaire sur le poste « Frais de Poursuites et de Procédures » au 10401/123-15.

La délibération requise est adoptée.

Divers

M.D.DONFUT, Conseiller Communal – Budget Communal 2007 – Approbation – Point de la question

M.DONFUT demande si le budget communal 2007 est revenu approuvé.

M.le Bourgmestre répond négativement.

M.DONFUT insiste sur la situation de Frameries qui est grave et, qu'il avait déjà dénoncée lors du vote du budget communal. Il faut aussi avoir des schémas et scénaris pour toutes les hypothèses.

Il invite le Collège Communal à être très prudent sur les dépenses. Il souligne que l'approbation du budget communal 2007 n'apportera aucune aide ; il ne faut donc pas laisser aller la situation mais regarder les choses avec réalisme. Il souhaite une étude sur l'évolution de la trésorerie à trois ans en vue de mettre en lumière un éventuel point de rupture pour une négociation avec la Tutelle.

Pour être clair, M.le Bourgmestre souligne que le Collège Communal, lors de son installation, était conscient de la situation et, tout à fait d'accord pour veiller scrupuleusement à celle-ci.

En juin, un dossier sera présenté en matière d'économie d'énergie ; un agent de niveau 1, entièrement financé par la Région Wallonne, accompagnera ce projet. Néanmoins, les difficultés portent surtout sur la problématique des recettes ainsi que cela a été démontré de longue date.

M.DONFUT se dit satisfait d'apprendre que le Collège Communal s'attache à veiller à la bonne gestion communale. Le danger est que quand on aura « mangé » le boni, on risque de ne plus pouvoir payer les fins de mois. D'ici 3 à 4 ans si, rien ne change, on risque fort de rencontrer cette situation. Dès lors, il préfère dire les choses le plus clairement possible plutôt que de les taire.

Si rien ne change, la situation deviendra de plus en plus grave pour Frameries. Certaines Communes sont bien trop riches et, d'autres, bien trop pauvres. Dès septembre, il faudra travailler avec les pouvoirs locaux afin de revoir les mécanismes de financement.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)

Il s'agit de la séance du 30 avril 2007.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 43 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Philippe WILPUTTE.

Le Président,

Jean-Marc DUPONT.